

P R E A V I S No 65-2008

Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre, Secteur 2 -
Renens - Rue de l'Industrie - Avenue de Préfaully

Renens, le 27 octobre 2008/MHe/md

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

1. OBJET

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice l'étude de la réhabilitation d'un tronçon du collecteur Mèbre, situé sur le territoire de la Commune de Renens, entre la Rue de l'Industrie et l'Avenue de Préfaully, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Tant l'ampleur de cet objet que le montant du crédit nécessitent l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. HISTORIQUE

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest Lausannois.

Avant cette date et la réalisation de cet ouvrage, et particulièrement le collecteur de concentration de la Mèbre, une partie des égouts des villages de Cheseaux, Romanel-sur-Lausanne, Crissier, Renens et Chavannes-près-Renens se déversaient directement dans la rivière la Mèbre, après le transit dans des fosses sceptiques plus ou moins étanches.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les Communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce projet, afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

Actuellement, toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées en système séparatif, si bien qu'en cas de forte pluie, la canalisation unitaire se remplit et des déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière.

3. INTRODUCTION

A la fin de l'année 2003, l'Entente Intercommunale Mèbre-Sorge a mis au concours l'étude du Plan général d'évacuation des eaux Intercommunal (PGEEI). Le mandat a été attribué au bureau RIBI SA au début de l'année 2004. Une partie de cette étude a été consacrée à l'Etat des Canalisations, qui dresse l'inventaire des défauts constatés par les inspections télévisuelles.

Ce rapport a mis en évidence les défauts suivants :

- l'obstruction du collecteur par la pénétration de racines et de corps étrangers.
- la mauvaise étanchéité due à de la fissuration et au décalage des joints.
- l'âge de la conduite.
- la réduction de la section de la canalisation.

Ces types de défauts ont été constatés sur l'ensemble des tronçons visualisés.

En vue de l'amélioration du transit des EU par le collecteur de concentration M+S et de la recherche de l'amélioration constante de la qualité des eaux de la Mèbre, un programme de réhabilitation des collecteurs de concentration de l'Entente Intercommunale Mèbre-Sorge est mis sur pied.

4. SITUATION

Coordonnées moyennes CN 1:25'000 N° 1243 Lausanne = 534'192 / 154'360.

Le collecteur se situe sur le territoire de la Commune de Renens, dans le voûtage de la Mèbre principalement. Le collecteur est posé dans une banquette, en rive droite et/ou en rive gauche.

5. PROJET

Le projet prévoit, d'une part, la réhabilitation du collecteur par un chemisage complet de certains tronçons de canalisations existante ø 50, 60, 70 et 80 cm et, d'autre part, par un chemisage ponctuel de la canalisation existante ø 50 et 70 cm.

Les tronçons du collecteur les plus endommagés situés dans les méandres de la Mèbre, seront chemisés entièrement.

6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6.1 Collecteur chemisé intégralement

- Longueur du tronçon, environ 262.00 m.
- Diamètre de la conduite ø 50, 60, 70 et 80 cm.
- Gaine polyester thermodurcissable 7.5 et 9 mm.

6.2 Collecteur chemisé ponctuellement

- Longueur du tronçon, environ 950.00 m.
- Diamètre de la conduite ø 50 et 70 cm.
- Manchette polyester thermodurcissable largeur 40 cm, exécutée en double ou triple couche.
- Nombre de manchettes : 26.

7. DEVIS ESTIMATIF

Chemisage complet et ponctuel	Fr.	248'000.--	¹
Travaux de génie civil (y compris création de 2 chambres)	Fr.	25'000.--	²
Honoraires d'ingénieurs civils	Fr.	40'000.--	³

Sous-total	Fr.	313'000.--	
Divers et imprévus (15 %)	Fr.	46'950.--	

Sous-total	Fr.	359'950.--	
TVA, 7,6 %, arrondi à :	Fr.	27'360.--	

Total :	Fr.	387'310.--	
		=====	

¹ Etabli sur la base de la moyenne des soumissions rentrées

² Estimation des coûts par une entreprise locale

³ Offre du bureau Ribí + SE M+S / MASA

8. ADJUDICATION

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation.

Le comité d'évaluation était formé de MM. Philippe Porqueddu (bureau Ribl SA), Gilbert Métrailler (Service d'entretien) et Maurice Panico (secrétaire de la Commission).

La Commission intercommunale se réunira le 22 avril 2009, après l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux, pour décider de l'adjudication des travaux.

9. PLANNING DES TRAVAUX

Il est prévu d'entreprendre les travaux entre juin et septembre 2009. Selon le planning de l'entreprise, ils dureront environ 5 mois calendrier.

10. FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements.

Montant du crédit total souhaité	Fr. 387'310.--
Mode de financement	Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.
Amortissement	Cette dépense d'investissement sera amortie par un prélèvement de Fr. 387'310.-- sur le fonds de rénovation des ouvrages n° 9281.01 qui présente un solde de Fr. 1'021'447.96 au 1er janvier 2008.
Charges de fonctionnement	Cet investissement n'engendrera pas de dépense de fonctionnement supplémentaires.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 65-2008 de la Municipalité du 27 octobre 2008,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Renens, sur le tronçon compris entre la Rue de l'Industrie et l'Avenue de Préfaully.
2. **Alloue** à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 387'310.--, selon les modalités décrites dans le présent préavis, sous chiffres 7 et 10.

Approuvé par la Commission intercommunale dans sa séance du 17 septembre 2008.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexes : 1) Carte d'ensemble du projet
2) Secteur Nord
3) Secteur Centre
4) Secteur Sud

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément

LEXIQUE DES ABREVIATIONS UTILISEES:

CN	Carte nationale
M+S	Mèbre-Sorge
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGEEI	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal
SE M+S / MASA	Service d'entretien Mèbre-Sorge / Masotti & Associés SA
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe à la valeur ajoutée